



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 novembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Pierre PRIBETICH pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Lucien BRENOT	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Rémi DELATTE	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dijon - 16 rue Sully - Acquisition d'une propriété

Monsieur COLJA a proposé la vente à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise de sa propriété bâtie située 16 rue Sully à Dijon, cadastrée section BX n°83 de 869 m².

Cette propriété est située en zone UZb au Plan Local d'Urbanisme (PLU) destinée à accueillir des activités liées à la formation, à la recherche et à la santé.

La mise en oeuvre de la destination de ce secteur s'est déjà traduite par plusieurs opérations d'aménagement à vocation de développement économique, de recherches, ayant pour objectifs de renforcer la synergie entre les pôles Université-recherche-entreprises, situées de part et d'autre de la rue Sully : ZAC Parc Mazen-Sully, site Oncodesign, Espace Régional de l'Innovation, opération de restructuration/extension du site de l'INRA, aménagement de l'Esplanade Erasme.

Il est rappelé que le Grand Dijon a déjà procédé à l'acquisition de trois autres propriétés situées en bordure de la rue Sully. C'est pourquoi, l'acquisition de la propriété de Monsieur COLJA permettra la poursuite de la maîtrise foncière de ce secteur.

Suite à l'accord intervenu par le propriétaire, il est proposé d'acquérir cette propriété moyennant le prix de 375 000 €, toutes indemnités comprises, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine et d'autoriser le propriétaire à demeurer à titre gratuit dans les lieux jusqu'au 31 juillet 2009.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur Monsieur COLJA, demeurant 16 rue Sully – 21000 DIJON, une propriété bâtie située à DIJON – 16 rue Sully, cadastrée section BX n°83 de 869 m² ;
- **d'autoriser** Monsieur COLJA à conserver la jouissance de la maison jusqu'au 31 juillet 2009, à titre gratuit ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 375 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président


Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

14 NOV. 2008

14 NOV. 2008

Publié le

Déposé en Préfecture le



VU pour être annexé à l'arrêté
du Conseil du 12 NOV. 2008
DIJON, le 14 NOV. 2008
LE PRÉSIDENT.

Pour le Président,
le vice-Président,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

14 NOV. 2008

Pierre PRIBENCH

